



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 1^{er} mars 2012

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : M. Carpriau Bernard, président-échevin, M. Andries Christian, bourgmestre, M. Van Langenhove Marcel, M. Mertens Roger, M. Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, M. Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise (à partir du vote sur le point 2 ajouté en urgence), Mme Van Cauwenberghe Fernande, M. Coomans de Brachène Thierry et M. Noltincx Didier (à partir de la lecture du P.V. du 02/02/2012), M. De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, M. Galluccio Roberto, M. Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, M. Verbist Eugène, M. De Lille Robert, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden Lucia, M. Stubbe Alain, M. Mombeek Thierry, Mme Gordts Marleen, conseillers, et Mme De Taeye Katrien, secrétaire

Le président ouvre la séance.

Il y a 5 points supplémentaires :

- Ecole primaire communale néerlandophone – Affectation de 8/32 heures pour une puéricultrice à charge du budget de fonctionnement : point fixé à l'ordre du jour en urgence, sera traité en point 12 (approuvé À L'UNANIMITÉ).

- Convention entre l'administration communale et le Groupe scolaire « Ringscholen » en ce qui concerne l'utilisation de la piscine :

Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise intègre la séance ; point fixé à l'ordre du jour en urgence, sera traité en point 13 (approuvé À L'UNANIMITÉ).

- Proposition de décision en vue de la création d'un organe de gestion Culture dans le cadre de la législation sur le pacte culturel : « Loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques », introduite par M. Vansteenkiste Walter.

- Complexe sportif Marcel Van Langenhove ; proposition de décision en vue de l'établissement d'un cahier des charges pour l'aménagement d'une pelouse synthétique sur l'actuel terrain B, introduite par M. Vansteenkiste Walter.
- Proposition d'organiser une journée d'accueil pour les nouveaux habitants : par rupture du consensus lors de la séance du Collège du 29/02/2012.

Le conseiller De Visscher demande de traiter à huis-clos le point 9 « Prise en connaissance de la décision du Bourgmestre d'imposer une heure de fermeture pour le café Fame X, situé Dries 100 à Wemmel » étant donné qu'il s'agit d'un point touchant à la vie privée. Après avoir recueilli l'avis de la secrétaire communale et conformément à l'art. 28 §1^{er} du décret communal, le président ordonne de traiter ce point à huis-clos.

M. Coomans de Brachène Thierry et M. Noltincx Didier intègrent la séance.

La secrétaire donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé par le Conseil par 22 voix pour et 1 abstention (Mme Dewell Nathalie).

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du budget 2012 de l'asbl Pro Humanitate : Le président commente ce point ; la remarque concernant le remplacement de la chaudière au gaz est une erreur matérielle et a trait à l'exercice 2011 : est approuvé par 22 voix pour et 1 abstention (Mme Van der Straeten Monique).
2. Cahier des charges d'emprunts – programme d'investissements 2011 : Le président commente ce point : est approuvé par 17 voix pour et 6 contre (Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Van Baden Lucia, Mme Gordts Marleen).
3. Projet PROVIDENTIA : terrain situé entre l'Avenue de Limburg Stirum, la Rue L. Vander Zijpen et le sentier n° 30 – aménagement du chemin reliant la Rue L. Vander Zijpen et l'Avenue de Limburg Stirum – intervention de la commune : L'échevin Vander Voorde commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
4. Complexe sportif M. Van Langenhove – réparations – ensemencement des terrains de football – approbation du devis, estimation des coûts et modalités d'adjudication du marché: Le président commente ce point : est approuvé par 14 voix pour, 4 contre (Vander Voorde Herman, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Van Baden Lucia) et 5 abstentions (Van Langenhove Marcel, Mme Van der Straeten Monique, Verhasselt Jan, Mme Moreau Jacqueline, Mme Gordts Marleen).
5. Modification du règlement de roulage complémentaire : circulation à sens unique des cyclistes Rue L. Vander Zijpen et Rue J. Bogemans : L'échevin Mertens commente ce point : est approuvé par 17 voix pour et 6 abstentions (Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline).
6. Adaptation des serveurs Citrix en terminaux – approbation du cahier des charges : L'échevin Mertens commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
7. Renouvellement de l'infrastructure du réseau informatique – approbation du cahier des charges : L'échevin Mertens commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.

8. Projet de caméras de sécurité – approbation des dépenses supplémentaires : Le bourgmestre commente ce point : est approuvé par 14 voix pour, 6 contre (Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden Lucia) et 3 abstentions (Van Langenhove Marcel, Mme Van der Straeten Monique, Mme Gordts Marleen).
9. Prise en connaissance de la décision du Bourgmestre d'imposer une heure de fermeture pour le café Fame X, situé Dries 100 à Wemmel : ce point sera traité à huis-clos.
10. Changement de nom pour le Comité de gestion Beverbos : L'échevin Vander Voorde commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
11. Etudiants jobistes 2012 : L'échevin Van Langenhove commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
12. Ecole primaire communale néerlandophone – Affectation de 8/32 heures pour une puéricultrice à charge du budget de fonctionnement : L'échevine Van der Straeten commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
13. Convention entre l'administration communale et le Groupe scolaire « Ringscholen » en ce qui concerne l'utilisation de la piscine : L'échevine Van der Straeten commente ce point : la date du contrat doit être adaptée : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
14. Proposition de décision en vue de la création d'un organe de gestion Culture dans le cadre de la législation sur le pacte culturel : « Loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques » : le conseiller Vansteenkiste commente cette proposition. Le bourgmestre soutient cette proposition mais est d'avis qu'il ne reste pas suffisamment de temps pour encore organiser cela au cours de cette législature. Il propose de traiter ce point après l'installation du nouveau Conseil communal. Le conseiller Verbist demande une suspension de 10 minutes.
Ce point est rejeté par 9 voix pour et 14 contre (Andries Christian, Carpriau Bernard, Mertens Roger, Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise, Noltinx Didier, Mme Van Cauwenberghe Fernande, Coomans de Brachène Thierry, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Verbist Eugène, De Lille Robert, Mme Dewell Nathalie, Stubbe Alain, Mombeek Thierry).
15. Complexe sportif Marcel Van Langenhove ; proposition de décision en vue de l'établissement d'un cahier des charges pour l'aménagement d'une pelouse synthétique sur l'actuel terrain B : Ce point est retiré par le conseiller Vansteenkiste.
16. Proposition d'organiser une journée d'accueil pour les nouveaux habitants : Le Bourgmestre commente ce point : l'échevin Van Langenhove explique pourquoi il a rompu le consensus ; est approuvé par 14 voix pour et 9 abstentions (Van Langenhove Marcel, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Mme Van Baden Lucia, Mme Gordts Marleen).

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Conseiller Noltinx

- 1) S'adresse à l'échevin Vander Voorde en demandant les résultats concrets de l'action entreprise contre les antennes paraboliques installées sur la façade avant de certaines habitations :
 - combien d'amendes administratives ont été infligées aux contrevenants ?
 - combien d'antennes paraboliques ont été retirées depuis cette annonce ?

- quels sont vos projets pour les mois à venir ?

L'échevin Vander Voorde explique qu'une liste a été établie et que des courriers ont été envoyés aux contrevenants. Ce dossier sera à nouveau porté à l'ordre du jour du Collège. A partir de ce moment, des amendes seront infligées.

2) Signale que de nombreuses personnes garent leur voiture dans le parc en face de la maison communale du côté de l'école primaire :

- une autorisation urbanistique a-t-elle été délivrée pour l'aménagement de ce parking ?

- si ce n'est pas le cas, quelles mesures seront prises pour mettre un terme à ces infractions ?

L'échevin Vander Voorde répond qu'il s'agit d'une politique de tolérance. Le Collège a marqué son accord pour que ce terrain serve de parking à des occasions particulières.

3) Signale que les habitants de la Rue des Platanes attendent depuis 2009 que les arbres soient élagués. Or, le Service Environnement avait confirmé par écrit que ces travaux seraient réalisés en 2011 ; peut-on garantir que ces arbres seront enfin élagués dans les semaines à venir ?

L'échevin Vander Voorde répond qu'il s'agit d'une plainte d'un habitant. Nos propres services n'ont pas pu réaliser ces travaux d'élagage pour des raisons de sécurité. Un appel d'offres a été lancé, mais les offres qui ont été rendues n'étaient pas utilisables pour procéder à une comparaison des prix. On vérifiera si cette comparaison peut encore être réalisée.

4) Veut savoir si le Collège dispose d'informations au sujet du fonctionnement de l'asbl Wemmel Sport :

- les comptes ont-ils été déposés auprès du Collège et examinés par ce dernier ?

- le conseil d'administration et l'assemblée générale de cette asbl se réunissent-ils encore à une fréquence suffisante ?

- comment se passe la communication entre les gestionnaires de l'asbl et le Collège afin de mener à bien les projets pour les Wemmelois ?

L'échevin Van Langenhove répond qu'une réunion s'est tenue le mercredi 29/02 au sujet de la dissolution de l'asbl. Il explique que le président de l'asbl Wemmel Sport a transmis le compte 2010 à Monsieur Wellens, mais jamais au Collège des Bourgmestre et Echevins.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 6 avril 2012.

Wemmel, le 13 mars 2012

Par ordonnance :

La Secrétaire

(s) K. DE TAEYE

Le Président

(s) B. CARPRIAU